

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **16 (1871)**

Heft 5

PDF erstellt am: **03.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

à un service important et nouveau pour vous. Vous relèverez, le 21 courant, les troupes qui ont été chargées de la réception et de la garde des militaires français internés dans notre pays.

Le Département militaire attend de votre patriotisme que vous remplirez tous vos devoirs avec le même zèle et la même discipline qu'ont montrés vos prédécesseurs et que vous contribuerez ainsi à maintenir la bonne réputation du soldat vaudois.

A cette occasion l'amélioration de votre armement fera un pas de plus. Vos fusils actuels, à piston, vous seront retirés et remplacés par des fusils de même calibre, mais à chargement par la culasse.

Montrez-vous dignes de cette arme perfectionnée en redoublant d'efforts pour faire votre service à la pleine satisfaction de vos chefs et du pays.

Lausanne, le 20 février 1871.

Le Chef du Département militaire,
A. BORNAND.

Instructions pour le jour d'entrée au service d'une unité ou sous-unité tactique.

1° A 9 heures du matin, réunion de la troupe sur la place d'armes du lieu désigné.

Appel, visite sanitaire, établissement de l'état des absents en ayant soin de remplir exactement la colonne « *motif de l'absence.* » Cet état est établi en trois doubles.

Les compagnies seront réduites à l'effectif de 110 hommes, officiers compris.

L'élimination des surnuméraires a lieu dans l'ordre et en tenant compte des circonstances ci-après, savoir : 1° les causes de maladie ; 2° le nombre d'années de service ; 3° l'âge des hommes ; 4° les circonstances particulières dans lesquelles les hommes peuvent se trouver.

Les militaires renvoyés sont portés sur l'état des absents en indiquant la cause du renvoi (*malades ou surnuméraires*).

Cet état est adressé au Département militaire *immédiatement après* l'organisation de la compagnie.

2° Formation du rang de taille ; organisation de la compagnie ; établissement de la liste d'appel ; lecture de l'ordre du jour et des articles de guerre ; commander le service ; distribution des capotes ; garde montante ; distribution des billets de logement ; logement de la troupe.

A 2 heures, appel en armes avec le sac ; inspection détaillée de l'armement ; inspection de l'équipement et inspection des sacs ; instruction sur le service intérieur et plus spécialement sur la manière dont les soldats doivent se comporter chez leurs bourgeois.

A 8 heures, retraite.

A 9 heures, les soldats doivent être rentrés dans leurs logements.

IL VIENT DE PARAÎTRE

chez CHANTRENS, éditeur, à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse :

ÉTUDES D'HISTOIRE MILITAIRE

Temps modernes jusqu'à la fin du règne de Louis XIV

par Ferdinand LECOMTE, colonel fédéral suisse.

2^{me} édition, augmentée d'un

avant-propos sur la guerre de 1870.

1 vol. in-8°. Prix : 5 francs.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.